

Sud

Union
Locale
Solidaires
Paris 5-13/Ivry

RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL

Le **Code du travail** est le fruit de luttes sociales depuis des décennies. Face au patronat qui détient à la fois les moyens de production et les pouvoirs de décisions, les garanties et les droits sociaux inscrits dans la loi servent à contrebalancer ce rapport inégal dans les entreprises et les services.

Partout en Europe, des réformes de ce type ont été adoptées. Le résultat : accroissement du salariat pauvre et de la précarité, baisse des salaires, des pans entiers du salariat hors de la négociation collective.

Les annonces de Valls ne changent rien : le pouvoir patronal est renforcé et les salarié-es sont moins protégé-es. La priorité donnée aux accords d'entreprises sur ceux des branches et sur la loi, va déboucher sur des régressions sociales. Fini le principe des règles les plus favorables, et cela nous éloigne encore de l'égalité de traitement des salarié-es dans toutes les entreprises.

Concernant les licenciements économiques, la simple prise en compte de la baisse du chiffre d'affaires d'une entreprise implantée en France, sans prendre en compte les bénéfices de la totalité du groupe, demeure et l'ajout du contrôle du juge n'empêchera pas les maquillages des comptes dans lesquels les patrons sont passés maîtres.

Le plafonnement du **barème des indemnités prud'hommales** même s'il ne devient qu'indicatif, permettra aux juges patronaux de s'en saisir contre les salarié-es.

Pour **les jeunes**, l'universalité de la garantie jeune, sans moyens financiers conséquents, n'est qu'un effet d'annonce dont nous ne sommes pas dupes.

Bien d'autres mesures régressives sont maintenues et les prochaines semaines sont décisives pour élargir les mobilisations et obliger le gouvernement à remballer son projet de loi.

Nous sommes pour :

- **un statut du salarié-e** avec maintien du salaire et des droits sociaux, financé par l'ensemble des employeurs.
- **la réduction du temps de travail à 32 heures.**
- **des emplois socialement et écologiquement utiles** et des services publics qui renforcent le lien social dans les territoires.

Les **9, 17 et 24 mars**, dans toutes les régions, des appels et préavis de grève, ont rassemblé des centaines de milliers de personnes.

Le **31 mars plus d'un million de personnes** ont défilé dans toute la France pour rejeter ce projet de loi scélérat. **A Ivry nous étions près de 200 personnes** à partir ensemble à la manifestation parisienne. Le rassemblement des salarié-es, ouvrier-es, privé-es d'emploi et de la jeunesse peut mettre un coup d'arrêt à ces politiques libérales qui détruisent depuis des années les valeurs d'égalité, de solidarité, d'émancipation sociale.

Le **5 avril est une journée de grève et de manifestations** soutenue par l'intersyndicale nationale. Des préavis de grève sont posés dans la Fonction Publique.



A IVRY COMME AILLEURS
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION
5 ET 9 AVRIL

Communiqué commun CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL

jeudi 31 mars 2016

La puissante journée de grève et manifestations rassemblant plus d'un million de personnes dans 260 villes a démontré la détermination sans faille des étudiant-es, lycéen-nes, salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es à obtenir le retrait du projet de loi travail et à conquérir de nouveaux droits sociaux.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL réaffirment que dans un contexte de hausse du chômage, d'explosion de la précarité et de la pauvreté, ce texte va organiser une régression généralisée des droits, créer un dumping social entre les entreprises d'un même territoire et d'une même branche et aggraver les inégalités entre les salarié-es.

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, ce projet de loi travail ne créerait en aucun cas les emplois pérennes nécessaires à la relance et à l'investissement.

Le gouvernement doit entendre les milliers d'étudiant-es, de lycéen-nes, de salarié-es, de privé-es d'emploi et de retraité-es mobilisés massivement aujourd'hui dans la rue et dans les entreprises avec de nombreux appels à la grève. Il doit entendre tous les citoyen-nes qui s'expriment, 70% de la population estime en effet, qu'il faut retirer le texte, qu'il n'est pas amendable, sa philosophie globale restant inchangée.

Les organisations syndicales signataires affirment une nouvelle fois que les pouvoirs publics doivent garantir le droit à manifester, à se réunir, à s'organiser, tout en assurant la sécurité des manifestant-es.

Elles confirment leur disponibilité pour rencontrer le gouvernement et faire des propositions de droits nouveaux en termes d'emploi, de salaires et pensions, de temps de travail, de protection sociale, de garanties collectives, de conditions de travail, de formation et de droits et libertés syndicales. Des propositions porteuses de progrès social et correspondant à la réalité du travail d'aujourd'hui et de demain.

D'ores et déjà, de nouvelles journées de mobilisation avec grèves et manifestations sont prévues et ce dès le 5 avril à l'initiative des organisations de jeunesse. Les salarié-es se mobiliseront sous diverses formes, notamment avec l'interpellation des parlementaires.

Le 9 avril, elles appellent à la réussite d'une nouvelle grande journée d'action de grèves et de manifestations.

Si le gouvernement ne répond pas, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL resteront déterminées à poursuivre et amplifier la mobilisation pour obtenir le retrait du projet de loi travail et à conquérir de nouveaux droits sociaux y compris par les manifestations et la grève interprofessionnelle. Elles décident de se revoir le 6 avril.

Montreuil, le 31 mars 2016